Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) **Conseil Municipal du** **Lundi 28 septembre 2026**	**DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026** **DATE D'AFFICHAGE : 22 septembre 2026** Nombre de Conseillers en exercice : **19** Nombre de Conseillers présents : **19** Nombre de Conseillers votants : **19**

L'an deux mil vingt-six, le **Lundi 28 Septembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Emilie LARDIERE et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Monsieur Stanislas TEZIER a été élu secrétaire de séance.

MISSION LOCALE DE LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE : DESIGNATION DE RÉFÉRENTS

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno GRATKOWSKI

A l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, les communes doivent procéder à une nouvelle désignation de leurs représentants au sein d'organisme extérieurs. Ce sont les dispositions propres à ces organismes qui déterminent le nombre et les modalités de désignation des représentants des communes.

La Mission Locale de la Presqu'Ile Guérandaise est une association déclarée et régie par les dispositions de la loi du 1er juillet et du décret du 16 août 1901 et présidée par un élu local. Elle est un observatoire majeur de la situation des jeunes sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Au travers de sa mission de service public confiée par l'Etat, elle assure l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, elle aide à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Elle prend en charge dans sa globalité, ainsi qu'en coordination avec les administrations, services et organismes concernés, les différents problèmes des jeunes, quels que soient (emploi, formation, santé, logement, intégration dans la cité, activités socio-éducatives ou sportives).

Depuis le 1er janvier 2025, la Mission Locale est passée sous la gouvernance de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, ses statuts ont été modifiés et 5 collèges ont été constitués notamment :

- Collège 1 – Les collectivités (hors communes)

- Les représentants communautaires : 6 élus de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.
- Des conseillers départementaux désignés par le Président du Conseil Départemental.
- Des conseillers régionaux désignés par la Présidente du Conseil Régional.

- Collège 3 – Les communes du territoire

 - Les représentants des 15 communes du territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Le Conseil municipal doit donc désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose :

- Représentant titulaire : Monsieur Bruno GRATKOWSKI
- Représentant suppléant : Madame Sophie TRACOU

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations effectuées par le Conseil municipal sont, en principe, soumises au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire imposant expressément le scrutin secret.

Le Conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur le mode de scrutin.

L'Assemblée décide de procéder au vote à main levée.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE :**
 - Monsieur Bruno GRATKOWSKI comme représentant titulaire
 - Madame Sophie TRACOU comme représentant suppléant

Le secrétaire de séance
Stanislas TEZIER

Maire
Éric ROULIER

MAIRIE DE MESQUER
R.F.
44420

Reçu au contrôle de légalité
le 02/10/2026
Publié ou notifié
le 02/10/2026
Le Maire.

Reçu au contrôle de légalité
le 05/10/2026
Publié ou notifié
le 06/10/2026
Le Maire,